



Heures supplémentaires mi temps thérapeutique

Par MB13

Bonjour,

Je suis en mi-temps thérapeutique non indemnisé et sans avenant à mon contrat de travail (ingénieur cadre du secteur privé). Pour les besoins d'un dossier stratégique pour mon entreprise j'ai travaillé une dizaine de jours pendant mes jours d'arrêt de travail.

Mon employeur refuse de me payer ces jours travaillés.

Ces jours sont-ils considérés comme des "heures complémentaires" sachant que j'ai lu que les heures complémentaires sont interdites pendant un temps partiel thérapeutique?

Que puis-je faire pour faire valoir mes droits?

merci